

Projet éducatif territorial¹

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet	Ville de Dijon
Date de présentation du projet	
Nom du correspondant	Pauline MAHY
Fonction	Responsable Accueils de loisirs périscolaires extrascolaires
Adresse	Direction Enfance Education 11, rue de l'hôpital – DIJON
Téléphone	03 80 74 71 84
Courriel	pmahy@ville-dijon.fr

Objectifs partagés par la DDCS, la CAF et la DSDEN de Côte d'Or

Le Projet éducatif territorial a pour objectif de développer des activités de loisirs, de découverte et d'initiation à la fois culturelles et sportives par cycles éducatifs.

Il assure une offre structurée et diversifiée en faisant appel aux ressources du territoire (intervenants extérieurs, équipements sportifs, espaces naturels et culturels, institutions diverses, associations locales. . .) ;

Il recherche une cohérence entre les différents temps de l'enfant et du jeune ; il contribue à faire vivre le dialogue entre les acteurs éducatifs et à maintenir une dynamique éducative territoriale.

Calendrier

Durée du PEDT (3 ans maximum)	2019-2022
-------------------------------	-----------

¹ Circulaire du 20 mars 2013 et autres ressources :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Organisation dans la semaine

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT					
jour(s)	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Temps d'Activités Péri-scolaires gratuit	16 h 05 – 16 h 50	16 h 05 – 16 h 50		16 h 05 – 16 h 50	16 h 05 – 16 h 50
Temps périscolaire tarifé au taux d'effort	7 h – 8 h 40 et 16 h 50 – 19 h	7 h – 8 h 40 et 16 h 50 – 19 h	7 h – 8 h 40	7 h – 8 h 40 et 16 h 50 – 19 h	7 h – 8 h 40 et 16 h 50 – 19 h
Accueil de pause méridienne tarifé au taux d'effort	11 h 50 – 13 h 40 avec possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants jusqu'à 12 h 30 ou de les déposer à partir de 13 h 15	11 h 50 – 13 h 40 avec possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants jusqu'à 12 h 30 ou de les déposer à partir de 13 h 15	11 h 50 – 12 h 30	11 h 50 – 13 h 40 avec possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants jusqu'à 12 h 30 ou de les déposer à partir de 13 h 15	11 h 50 – 13 h 40 avec possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants jusqu'à 12 h 30 ou de les déposer à partir de 13 h 15
Accueils de loisirs les mercredis et les vacances tarifés au taux d'effort	7 h – 19 h pendant les vacances	7 h – 19 h pendant les vacances	7 h – 19 h pendant les vacances 11 h 50 – 19 h en période scolaire (avec transport organisé entre les écoles et les accueils)	7 h – 19 h pendant les vacances	7 h – 19 h pendant les vacances

Plan mercredi	NON
---------------	------------

I. Périmètre et public du PEDT

1) Territoire concerné

Ville de Dijon

Éducation prioritaire : OUI	Le PEDT intègre deux quartiers classés QPV : - quartier des Grésilles : 4 groupes scolaires (Camille Flammarion, Champollion, Lamartine, York) - quartier de Fontaine d'ouche : 5 groupes scolaires (Alsace, Anjou, Buffon, Champ-perdrix, Colette)
------------------------------------	---

2) Écoles

nombre d'	public	privé	totaux
écoles maternelles	39	9	48
écoles élémentaires	38	9	47
totaux	77	18	95

Liste des écoles concernées :

L'ensemble des 77 écoles publiques dijonnaises qui organisent la semaine scolaire sur 4 jours ½, avec classe le mercredi matin.

3) **Élèves**

Nombre d'enfants potentiellement concernés :

moins de 3 ans (pour la rentrée 2018) enfants nés en 2016)	183 (classes TPS et dispositifs passerelles)
entre 3 et 5 ans	3 957 (chiffre au 1er janvier 2019)
élémentaire	6329 (chiffre au 1er janvier 2019)

II. **État des lieux**

Dispositifs préexistants	PEG- PEL
Activités périscolaires déjà existante	<p>OUI</p> <p>63 accueils périscolaires accueillent les enfants dans tous les groupes scolaires de Dijon. Ils proposent de 7 h à 8 h 40, de 11 h 50 à 13 h 40 et de 16 h 50 à 19 h, avant et après l'école, des temps de loisirs adaptés aux âges et aux besoins des enfants.</p> <p>Les activités proposées répondent à des objectifs éducatifs différents selon les temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil périscolaire du matin, correspond à un temps de réveil, l'approche y est individuelle plus que collective. Jeu en autonomie, lecture, repos, discussions, écoute de musique ou autres activités encadrées facilitent la transition entre le milieu familial et l'école ; - la pause méridienne est un temps où l'enfant déjeune et se ressource. L'éducation au goût et à la convivialité sont au coeur de ce moment. Après le repas, différentes activités peuvent être proposées : sportives pour les enfants qui ont besoin et envie de se dépenser, ou plus calmes pour ceux qui souhaitent se reposer notamment. - Le TAP puis le temps périscolaire du soir sont un temps dédié à la détente et à la découverte. <p>Le TAP est organisé depuis septembre 2013, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 05 à 16 h 50. Plusieurs contenus sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des activités libres, des jeux de société ou des jeux d'extérieurs, notamment coopératifs, et autres grands jeux accompagnés, qui sont encadrés par les animateurs et les ATSEM (intervenant depuis la rentrée 2015 sur le TAP maternel), - des activités sportives encadrées par des intervenants USEP qui débutent pendant le TAP et se poursuivent sur le temps périscolaire, - des actions autour de la lecture, proposées par des bénévoles de l'association Lire et faire lire. - Existent également pendant le TAP un temps de travail en autonomie dit « étude encadrée » et, pendant le TAP et le périscolaire, un dispositif d'accompagnement à la scolarité, accessible sur inscription. <p>Les équipes d'animation développent sur le temps périscolaire du soir des projets spécifiques, en utilisant les ressources du territoire, notamment</p>

	<p>culturelles, pouvant donner lieu à des temps de présentation et de restitution aux parents d'un accueil, des accueils d'un pôle périscolaire ou encore de plusieurs pôles, dans le cadre d'événements organisés soit dans les accueils eux-mêmes soit dans différents équipements culturels ou de quartiers.</p>
<p>Nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT</p>	<p>L'ensemble des enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire, peut accéder à ces activités. En 2018, cela a concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9208 inscrits au restaurant scolaire , dont 6780 en moyenne y ont déjeuné chaque jour, - 1170 ayant fréquenté l'accueil périscolaire avant l'école en moyenne, 1810 en moyenne l'ayant fréquenté après l'école, - 3817 enfants ayant fréquenté le TAP de 16 h 05 à 16 h 50.
<p>Accueils périscolaires déclarés auprès de la DDCCS en qualité d'accueils collectifs de mineurs</p>	<p>OUI en partie Les accueils périscolaires du matin et du soir, les pauses méridiennes maternelles et les TAP maternels sont déclarés.</p>
<p>Activités extrascolaires déjà existantes</p>	<p style="text-align: center;">OUI</p> <p>6 accueils de loisirs extrascolaires maternels et élémentaires (Balzac, Baudelaire, Champollion, Mansart, Montmuzard, Sainte-Anne), 2 accueils de loisirs extrascolaires maternels (Marie Noël, Marmuzots) et un accueil élémentaire (Anjou) en gestion directe par la Ville accueillent enfants les mercredis et pendant les vacances. 6 accueils conventionnés (4 mixtes maternels et élémentaires, 1 maternel, 1 élémentaire / gestion PEP Cbfc, MJC Centre social Montchapet, CER Snfc).</p> <p>Le total des agréments représente 949 places pour les enfants d'âge élémentaire et 842 places pour les enfants d'âge maternel.</p> <p>Les enfants peuvent aussi bénéficier d'autres activités péri et extrascolaires, organisées par la Ville (Dijon sports découverte notamment) ou des associations sur différents temps.</p>

PEDT

<p>Besoins répertoriés</p>	<p>En 2016, les partenaires avaient identifié trois axes de travail prioritaires pour le PEDT 2016-2019.</p> <p>Au regard des enjeux et des premiers résultats obtenus (cf document joint), il apparaît nécessaire de poursuivre le travail autour de ces mêmes axes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'actions complémentaires dans les champs de l'éducation à la citoyenneté, - la mise en cohérence sur les différents temps de l'accompagnement des enfants à besoins éducatifs particuliers (notamment enfants en situation de handicap mais aussi tout enfant en difficulté éducative et/ou sociale, ou avec des problématiques de comportements inappropriés en collectivité), - l'accès des élèves qui en ont besoin au dispositif d'aide à la scolarité le plus adapté.
----------------------------	---

<p>Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT : ressources humaines, structures d'appui,...</p>	<p>Ressources et leviers internes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une politique éducative soutenue par un Projet Educatif Global, adopté en 2012, qui s'articule en 7 priorités et 30 actions, - Un budget dédié à l'éducation maintenu, malgré les contraintes budgétaires pesant sur la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement, - Des ressources humaines dédiées et notamment 175 animateurs diplômés (95 agents Ville de Dijon, 80 animateurs mis à disposition dans le cadre d'un marché public par l'association des Pep Cbfc), 108 ATSEM, - Une organisation qui évolue pour s'adapter aux enjeux éducatifs. Depuis la rentrée 2018, est ainsi expérimentée sur deux quartiers (Fontaine d'Ouche et Université) une nouvelle organisation des interventions et équipes municipales techniques et éducatives au sein des groupes scolaires et sur les différents temps de l'enfant, de manière à favoriser notamment la continuité éducative et le travail en transversalité. - Des ressources mobilisables au sein de divers services municipaux, établissements culturels et sportifs, - Des relations partenariales développées entre l'Education nationale et la Ville, à la fois sur le plan institutionnel et sur le terrain. Cela se traduit au quotidien par des échanges réguliers entre directeurs des accueils de loisirs, périscolaires notamment, et directeurs d'école, entre équipes d'animation et équipes enseignantes, avec des règles de fonctionnement clairement établies dans un « protocole de fonctionnement école/périscolaire », abordant notamment la question de la mutualisation des locaux et de matériel, du partage de règles communes, du transfert de responsabilité entre l'école et le périscolaire, . . . <p>Autres ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des ressources associatives importantes et des liens forts avec les associations d'éducation populaire présentes sur le territoire, - Des ressources culturelles, patrimoniales, naturelles, . . . importantes et facilement accessibles sur le territoire dijonnais. - Un vivier de jeunes important (35 000 étudiants notamment) mobilisables pour l'encadrement des enfants notamment pendant la pause méridienne et le TAP.
<p>Contraintes du territoire</p>	<p>La principale contrainte du territoire est le nombre insuffisant d'animateurs titulaires du BAFA au regard des besoins.</p> <p>L'étendue du territoire concerné implique l'accueil d'un nombre important d'enfants sur les temps scolaires et périscolaires, donc une utilisation soutenue des locaux qui nécessite une vigilance particulière quant à leur entretien, assurée par les services d'entretien et du patrimoine municipaux.</p> <p>La diversité des groupes scolaires, notamment sur le plan architectural, nécessite des organisations et réponses spécifiques à chaque site.</p>
<p>Comment sont prises en compte ces contraintes dans le PEDT ?</p>	<p>L'intégration des ATSEM dans les équipes du TAP maternel depuis la rentrée 2015 permet de limiter le recrutement de personnels non qualifiés sur ce temps. Enfin, se développe le recrutement du personnel municipal intervenant sur d'autres missions (agents d'entretien des écoles) pour l'encadrement de la pause méridienne, avec un objectif de formation au</p>

	<p>BAFA (financement CAF dans le cadre du CEJ).</p> <p>Une réflexion est conduite chaque année sur l'adéquation des locaux au nombre d'enfants accueillis, en lien, sur chaque site, avec les directeurs/trices d'écoles. Les modalités de partage des locaux sont par ailleurs revisitées chaque début d'année, site par site, entre les directeurs d'école et l'adjoint éducatif et/ou le directeur de pôle périscolaire et formalisées par écrit. Des travaux sont également effectués chaque année sur plusieurs groupes scolaires (réfection de sanitaires, de cours, insonorisation de restaurants scolaires) afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.</p>
<p>Les temps de NAP vont être déclarés auprès de la DDCS en qualité d'accueils collectifs de mineurs ?</p>	<p>Oui pour les maternels.</p> <p>En élémentaire, le taux d'encadrement réglementaire est respecté. Le taux de qualification, bien qu'important, n'atteint toutefois, malgré les efforts de recrutement, le niveau requis.</p>
<p>Comment votre organisation prend-elle en compte les spécificités des élèves de maternelle ?</p>	<p>Le besoin de repères des enfants les plus jeunes et les compétences spécifiques des ATSEM avec ce public ont motivé leur intégration au sein des équipes d'animation sur les TAP à la rentrée 2015 ; leur participation à ce temps a quasiment fait disparaître le recours aux vacataires sur le TAP maternel et donc stabilisé les équipes encadrant les plus jeunes.</p> <p>A noter également, les ATSEM participent par ailleurs à une pause méridienne minimum par semaine (intégrée dans leur emploi du temps).</p> <p>Les projets pédagogiques des accueils périscolaires développent des objectifs spécifiques concernant les plus jeunes et déclinent des programmes d'activités adaptées. Au jour le jour, les équipes ajustent leurs propositions de manière à ce qu'elles correspondent au mieux aux besoins constatés des enfants.</p> <p>L'organisation de temps d'échanges entre les agents d'animation et les ATSEM mais aussi entre les agents d'animation, les ATSEM et les enseignants reste à développer de manière à favoriser les échanges et l'adaptation des pratiques professionnelles aux spécificités des plus jeunes.</p> <p>Enfin, depuis 2017, un partenariat a été conclu avec l'IRTESS et l'Education nationale pour l'accueil régulier sur les temps scolaires et périscolaires de stagiaires EJE au sein des écoles maternelles, notamment celles accueillant des TPS.</p>
<p>Si des élèves porteurs de handicaps sont inclus dans les écoles de votre territoire, comment leur est-il permis de participer aux NAP ? <i>(accompagnement financier possible de la CAF)</i></p>	<p>Les accueils extrascolaires accueillent les mercredis et à chaque période de vacances scolaires des enfants en situation de handicap.</p> <p>Des enfants en situation de handicap, scolarisés en ULIS ou en classe ordinaire fréquentent aussi régulièrement la pause méridienne, le TAP et, dans une moindre mesure, les temps périscolaires.</p> <p>La Ville recrute des personnels supplémentaires (AVS, étudiants ou professionnels d'une association spécialisée) pour accompagner de manière individualisée certains de ces enfants, dont l'intégration au groupe ou la participation autonome aux activités sont plus difficiles.</p> <p>En 2017, 58 enfants ont été concernés par la mise en place de ces accompagnements sur un ou plusieurs temps.</p> <p>Des financements sont sollicités et octroyés tous les ans par la CAF (fonds publics et territoire) pour financer ces accompagnements.</p>

III. Mise en œuvre du projet éducatif

1) Ressources humaines

Personnel mobilisé	<p>Nombre et taux d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Périscolaire matin et soir : 1 adulte pour 10 enfants d'âge maternel / 1 adulte pour 14 enfants d'âge élémentaire - Pause méridienne et Tap : 1 adulte pour 14 enfants d'âge maternel / 1 adulte pour 18 enfants d'âge élémentaire - Mercredi après-midi : 1 adulte pour 8 enfants d'âge maternel / 1 adulte pour 12 enfants d'âge élémentaire - Vacances : 1 adulte pour 8 enfants d'âge maternel / 1 adulte pour 12 enfants d'âge élémentaire <p>Nombre d'adultes adapté à ces taux et aux effectifs d'enfants présents.</p>
Nombre et pourcentage de directeurs et d'animateurs d'accueils collectifs de mineurs formés	138 Ville + 80 PEP Cbfc soit 100%
Nombre et pourcentage de directeurs d'accueils collectifs de mineurs qui disposent d'un diplôme professionnel	26 sur 35 (directeurs et adjoints Ville et PEP) soit 75%
Nombre et pourcentage des animateurs d'accueils collectifs de mineurs qui disposent d'un diplôme professionnel	40 sur 66 (Ville) et 22 sur 74 (PEP) soit 44%

Intervenants sur le temps des NAP

		nombre
Personnels municipaux et Pep Cbfc	OUI	218 animateurs qualifiés, 108 ATSEM, 5 apprentis Bac Pro SPVL, 1 apprenti BPJEPS
Enseignant(s) volontaire(s)	OUI sur les dispositifs études encadrées, (+ accompagnement à la scolarité, havre et DECAD)	Chiffre en attente (une cinquantaine intervient par contre sur le temps de pause méridienne)
EVS - AVS	OUI	Une cinquantaine

Emploi(s) d'avenir ²	NON	
Autre(s) (préciser)		Bénévoles

2) Partenaires

Associatifs	<p>De nombreux partenaires associatifs participent à la politique éducative de la Ville de Dijon.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'association des PEP Cbfc. L'association, au sein d'un réseau composé d'une fédération et de 97 associations départementales, favorise et complète l'actions de l'enseignement public. Elle participe à la mise en oeuvre des objectifs de la politique éducative municipale en mettant à disposition, dans le cadre d'un marché public, 80 animateurs pour l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires et en prenant en charge l'étude encadrée et l'accompagnement scolaire proposé dans 28 écoles élémentaires. Elle est par ailleurs responsable des dispositifs d'accompagnement à la scolarité « Havres d'enfants » (Grésilles) et « Decad » (Fontaine d'Ouche). <p>Des conventions sont signées avec des associations pour mettre en place des démarches éducatives innovantes sur les temps de loisirs.</p> - La Ligue de l'enseignement Une convention d'objectifs et de moyens, signée avec la Ligue, permet aux service municipaux et notamment aux accueils de loisirs, de bénéficier de la compétence éducative de cette association d'éducation populaire : centre de ressources égalité diversité, lecture sur les temps périscolaires avec l'opération « Lire et faire lire ». - L'USEP (Union sportive de l'enseignement de premier degré) Une convention d'objectifs et de moyens, également signée avec l'USEP, permet chaque année depuis 2005 aux accueils périscolaires d'accueillir des cycles de découverte sportive pour les enfants volontaires. - Des associations artistiques, sportives, culturelles, citoyennes. Une cinquantaine d'associations artistiques, sportives, citoyennes, proposent des actions éducatives dans le cadre du Projet Educatif Global sur les temps de loisirs.
Autres	<p>Les services municipaux et établissements associés sont également impliqués dans la politique éducative municipale et organisent des cycles éducatifs sur les temps scolaires : animations et éducations sportives, conservatoire, musées, archives municipales, opéra, bibliothèques, association « ICOVIL », jardin des sciences, espaces verts, police municipale.</p>

3) Locaux

Utilisation de locaux scolaires	OUI
Autres locaux	OUI (salles, gymnases municipaux)

4) Structure de pilotage

Composition du comité de pilotage

<p>Elus et représentants des services de la Ville de Dijon, de l'Education nationale, de la DDCS, de la CAF Représentants des associations partenaires</p>
--

² <http://travail-emploi.gouv.fr/emplois-d-avenir.2189/>

Représentants des fédérations de parents d'élèves (PEP, FCPE)

Coordination du projet assuré par

Nom et prénom du responsable	Pauline MAHY
Fonction	Responsable Accueils de loisirs périscolaires extrascolaires
Adresse	Direction Enfance Education 11, rue de l'hôpital – DIJON
Téléphone	03 80 74 71 84
Adresse électronique	pmahy@ville-dijon.fr

Modalités d'organisation du comité de pilotage

Comité de pilotage annuel
Commissions thématiques de suivi des objectifs (cf ci-dessous) à mettre en place pour les années 2019-2022

5) Les familles

Modalités d'information des familles

La Ville de Dijon dispose de trois supports principaux d'information écrite :

- Site internet www.dijon.fr et mydijon.fr
 - Dijon mag
 - Dijon info familles (diffusé avec la facturation adressée aux familles dont les enfants fréquentent un multi-accueil, les accueils péri et extrascolaires, participent à des activités sportives).
- Par ailleurs, un représentant de l'accueil périscolaire présente quasi-systématiquement les activités périscolaires en conseil d'école.

Modes d'inscription aux activités

Pour l'ensemble des activités (restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil extrascolaire), une inscription administrative préalable (« dossier famille » à constituer sur le site mydijon.fr) est nécessaire, avec pour la restauration uniquement, le choix d'un type d'abonnement (régulier ou choisi).

Les parents peuvent ensuite :

- confirmer au jour le jour et sur site la présence de leur enfant pour le TAP et le périscolaire,
- réserver/décommander une présence en pause méridienne jusqu'à à J-3 (délai de production des repas) par téléphone ou sur le site mydijon.fr,
- inscrire leur enfants pour les mercredis auprès des directeurs des accueils de loisirs, en juin-juillet de l'année en cours pour l'année scolaire suivante, avec la possibilité d'une d'inscription ou d'une réservation supplémentaire ou décommande (depuis l'automne 2017 sur le site mydijon.fr) toute l'année en fonction des places disponibles,
- réserver des places pour les vacances sur le site mydijon.fr avant chaque période de vacances (depuis l'automne 2017).

Participation financière des parents aux Nouvelles Activités Périscolaires : depuis sa mise en place, le TAP est gratuit pour les familles.

6) Activités proposées dans le cadre du PEDT

(Indiquer, si cela est pertinent, le niveau : initiation, perfectionnement, approfondissement et la tranche d'âge concernée) :

Types d'activités		âge des enfants
Pratiques physiques et sportives	OUI	De 3 à 10 ans
Activités artistiques et culturelles	OUI	De 3 à 10 ans

Ateliers scientifiques	OUI	De 3 à 10 ans
Ateliers de lecture / écriture	OUI	De 3 à 10 ans
Ateliers de langue	NON	
Activités basée sur l'utilisation du numérique	OUI	De 6 à 10 ans
Jeux de stratégie	OUI	De 6 à 10 ans
Laïcité, citoyenneté, valeurs de la République	OUI	De 5 à 10 ans
Développement durable	OUI	De 4 à 10 ans
Aide aux devoirs	OUI	De 6 à 10 ans
Autre(s) activité(s) (préciser)		

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ?	Parfois sur quelques sites et quelques thématiques
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires (activités, lieux, intervenants,...).	OUI
Articulation éventuelle avec les activités périscolaires	OUI

IV. *Évaluation*

Périodicité	Annuelle
-------------	----------

Indicateurs

quantitatifs	Données de fréquentations
qualitatifs	Bilans d'actions PEL, évaluations dans le cadre des projets pédagogiques

Procédures de signature de la convention

Les projets reçus à la direction des services de l'éducation nationale (DSDEN) de Côte-d'Or³ sont étudiés en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) et la caisse d'allocations familiales (CAF) lors de groupes de travail.

Ils se réunissent régulièrement pour s'assurer que les modalités d'organisation retenues dans le cadre du projet sont propres à garantir la sécurité des enfants et la qualité des activités.

Après validation du PEDT, la convention concrétisant le projet, conclue entre la collectivité, le préfet, la caisse d'allocations familiales et l'éducation nationale est communiquée par les services de la DSDEN de Côte-d'Or pour signature au responsable de la collectivité qui a produit le PEDT.

Ce dernier retourne à la DSDEN tous les exemplaires signés pour transmission aux autres signataires.

Il lui sera fait retour d'une convention signée par tous les partenaires.